



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0383

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi portant sur la modification du calendrier de remise des rapports d'exécution, en raison de l'impact de la crise sanitaire

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Hemain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0383**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Plan pauvreté - Approbation de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi portant sur la modification du calendrier de remise des rapports d'exécution, en raison de l'impact de la crise sanitaire**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce dossier a pour objet de soumettre, au Conseil de Métropole, la modification du calendrier d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en raison de l'impact de la crise sanitaire.

**I - Contexte****1° - Impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Par délibération du Conseil n° 2019-3575 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a approuvé la convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et la Métropole pour la période 2019-2021.

Le bilan positif de la première année de mise en œuvre de la stratégie a permis de poursuivre les actions engagées mais aussi de renforcer le plan d'actions en 2020.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0020 du 14 septembre 2020, la Métropole a voté le plan d'actions pour la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie pauvreté pour un budget total de 7 315 782 €.

Le reconfinement a été décidé par le Président de la République dans les semaines qui ont suivi l'adoption du plan d'actions, ce qui a directement affecté la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

De fait, la réalisation de certaines actions a été ralentie ou suspendue en raison des mesures prises pour lutter contre l'épidémie.

Dans ces conditions, le dialogue de performance qui aura lieu en 2021 sur l'exécution des actions mises en œuvre au titre de l'avenant 2020 porterait, en application du cadre juridique actuel, sur une période d'exécution très courte, de 2 à 3 mois.

**2° - Calendrier initial de mise en œuvre de la stratégie**

Par instruction de la direction générale de la cohésion sociale du 12 février 2020, l'exécution des avenants annuels est appréciée sur la base du montant des crédits consommés et de l'atteinte des indicateurs de performance de contractualisation, au 31 décembre de l'année N.

## II - Modification du calendrier de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Par l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi, l'État précise le cadre de poursuite de la contractualisation et notamment son nouveau calendrier de mise en œuvre en conséquence de la crise sanitaire.

Cette instruction indique les modalités retenues de l'évaluation des actions réalisées au titre de l'avenant 2020 au moyen des rapports d'exécution.

Afin de donner plus de temps à la réalisation des principales actions structurantes portées par la stratégie, de permettre à la Métropole d'assurer le reporting et de favoriser la fluidité du processus conventionnel par un enchaînement sans couture des avenants annuels, l'instruction propose de modifier le calendrier de contractualisation.

Ainsi, il est proposé que le délai de mise en œuvre et de justification physique et budgétaire des actions incluses dans la convention de la stratégie d'appui à la lutte contre la pauvreté au titre des avenants 2020, soit reporté au 30 juin 2021. Ce report permettra d'assurer un temps d'exécution réel des actions de l'ordre de 9 mois.

En conséquence, l'utilisation des crédits versés pour 2020 s'étendra jusqu'au 30 juin 2021, date à laquelle la Métropole devra remettre son rapport d'exécution. De même, l'avenant 2021 sera applicable pour la période été 2021-juin 2022. La date de remise des rapports d'exécution 2021 sera dans le même temps repoussée au 30 juin 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la prolongation pour un semestre des délais de réalisation des actions contractualisés au titre de la stratégie d'appui à la lutte contre la pauvreté,

b) - l'avenant n° 3 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 à passer entre la Métropole et l'État portant modification calendrier d'exécution.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.